

Fiche de poste	Assistant de Service Social Maison des Femmes	07/08/2025 Version 1
-----------------------	--	-------------------------

Nom : ROGOPOULOS-DEPREZ Marie Hélène Fonction : Cadre Socio-éducatif	Nom : Pr. C. D'ERCOLE Fonction : Chef de Pôle	Nom : Benoit CAMIADE Fonction : Directeur du site Conception
--	--	--

DEFINITION DU POSTE

1. Présentation du service et mission générale

La Maison des Femmes est un lieu où l'on prend en charge des femmes victimes de violences. Cette structure propose **aux femmes vulnérables ou victimes de violences, ainsi qu'à leurs enfants** :

- **Un lieu ressource et d'expertise** pour Accueillir, Prévenir, Soigner, Orienter et Porter assistance, qui place la femme au centre du dispositif
- **Un guichet unique** permettant de coordonner les principaux volets de leur prise en charge : médical et psychique, social et juridique
- **Une prise en charge universelle et spécialisée**, articulée avec une prise en charge de proximité, impliquant les professionnels de premier recours

2. Activités principales

Les missions générales

L'assistant de Service Social (ASS) à partir d'une analyse globale de la situation des personnes et familles

- Procède à l'élaboration d'un diagnostic social et d'un plan d'intervention conclu avec la participation des intéressés
- Contribue aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants

Les missions spécifiques

- Evaluer la situation en tenant compte des potentialités de la personne et de son environnement
- co-élaborer un plan d'action avec la personne en coordonnant les différentes démarches.
- Assurer la coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs qui travaillent dans le secteur de la victimologie
- Rédiger des écrits professionnels, organiser, classer, transmettre dans le respect du droit et de la réglementation en vigueur
- Assurer une veille documentaire
- Participer aux réunions de service, aux staffs, analyse des pratiques, formations internes et externes et groupes de travail
- Représenter par délégation son institution auprès de partenaires, interventions externes

L'ASS intervient au niveau des 4 parcours au sein de l'équipe pluridisciplinaire :

1. Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles et sexistes
2. Planification familiale et IVG médicamenteuse
3. Prise en charge des femmes victimes de Mutilations Sexuelles Féminines (MSF)
4. Accompagnement des femmes enceintes vulnérables



Fiche de poste

**Assistant de Service Social
Maison des Femmes**

07/08/2025
Version 1

3. Organisation

3.1 Relations hiérarchiques

La personne est placée sous l'autorité directe du Directeur de site et du Cadre Socio-éducatif du site.

3.2 Relations fonctionnelles

- Travail en lien étroit avec les sages-femmes cadres de la structure et de la maternité et les cadres de santé du service de gynécologie.
 - Travail avec les équipes médicales et paramédicales des services.
- Relations extérieures avec la PMI, et partenaires de la MDF.

3.3 Horaire de travail

- Vacation en 7h48 par jour / Poste à 100%
- ½ heure de pause repas inclus dans le temps de travail
- Cycle de travail : Guide GTT

4. Compétences et qualités requises

4.1 Formation connaissances et compétences

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

Grade Assistant Socio-éducatif – catégorie A / décret 2018-731 du 31/08/2018

Connaissances en matière de victimologie

Connaissances de la législation et des dispositifs utilisés dans la prise en charge de la violence faites aux femmes

4.2 Aptitudes

Savoir-être :

- Respect de la confidentialité et des règles juridiques, éthique et déontologiques
- Etablir une relation de confiance en situation d'entretiens individuels
- Rendre compte de ses activités
- Aptitude à l'écoute et à l'empathie
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Disponibilité liée à un service d'accueil d'urgences

Savoir-faire :

- Animation et développement d'un réseau professionnel
- Identifier, analyser, évaluer les risques de son domaine et définir des actions correctives et préventives notamment dans le cadre de la protection de l'enfance
- Rédiger des documents relatifs à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité